

ACCÈS AUX DROITS La MSA s'engage depuis plusieurs années avec l'État pour simplifier les démarches administratives de ses adhérents. Voici cinq évolutions récentes pour faciliter le quotidien des familles et faciliter l'accès aux droits.

+ Simple MSA : des offres simplifiées pour les familles

Une aide à la garde d'enfants repensée pour plus d'équité

Dès ce mois de septembre, le Complément de libre choix du mode de garde (CMG) évolue pour mieux correspondre aux réalités familiales.

Cette aide financière, destinée à soutenir les parents qui emploient un assistant maternel ou une garde à domicile, sera désormais calculée de façon plus personnalisée : en tenant compte de chaque heure travaillée ; en s'adaptant aux ressources, au nombre d'enfants et au coût réel de la garde.

Deux nouveautés importantes renforcent ce soutien : le CMG sera prolongé jusqu'aux 12 ans de l'enfant pour les familles monoparentales.

À partir de décembre 2025, les parents séparés en résidence alternée pourront chacun bénéficier du CMG. La demande de CMG peut se faire directement depuis « Mon espace privé » sur poutou.msa.fr.

Un carnet numérique pour toute la famille

Grâce à « Mon espace santé », chaque membre de



Grâce à « Mon espace santé », chaque membre de la famille dispose d'un espace personnel numérique sécurisé.

la famille dispose d'un espace personnel numérique sécurisé centralisant ses informations médicales : ordonnances, examens, vaccins, comptes rendus médicaux...

Facile à activer, cette plateforme gratuite permet aussi d'échanger avec les professionnels via une messagerie sécurisée et de suivre ses rendez-vous dans un agenda santé. Un gain de temps considérable pour les familles qui souhaitent mieux gérer leur

suivi médical.

Un dispositif pour sécuriser les pensions alimentaires

Les pensions alimentaires non versées sont une source d'inquiétude pour de nombreuses familles. Pour y répondre, la MSA propose un service d'intermédiation financière. Elle collecte chaque mois la pension auprès de l'autre parent et la reverse automatiquement, sans contact direct.

En cas de non-paiement, l'Aripa (Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires) peut intervenir pour récupérer jusqu'à 24 mois d'arriérés.

Gratuit, confidentiel, et sans incidence sur les droits sociaux, ce service permet de garantir un versement plus régulier et sécurisé pour les parents concernés.

L'appli « ma MSA & moi »

Disponible gratuitement sur

Android et iOS, l'application « ma MSA & moi » permet de : suivre ses remboursements santé et ses paiements familiaux ; télécharger des attestations (droits, carte européenne d'assurance maladie) ; envoyer un document et prendre un rendez-vous via une messagerie sécurisée.

Déclarer un changement de situation : plus simple et plus rapide !

Un déménagement, une naissance, une séparation ou une reprise d'emploi ?

Ces événements ont un impact direct sur les droits sociaux et doivent être déclarés.

Pour faciliter ces déclarations, la MSA a repensé son espace en ligne pour **être plus fluide, plus claire et plus accessible**.

Ces évolutions traduisent une ambition claire : **simplifier l'accès aux droits et renforcer l'accompagnement des familles**, en particulier dans les territoires ruraux.

MSA POITOU

Plus d'infos : poutou.msa.fr ou via l'appli « ma MSA & moi ».